

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 juillet 2022

Sous la présidence de M. **WALTER** Dany, Maire

Présents : **CHENE** Sylvie, **JAEGER** Mélanie, **BAUER** Jean-Marc, **LOGEL** Rémy, **REMPP** Jacques, **SCHULER** Albert, **STEPHAN** Daniel et **WALTER** Dany.

Absents avec excuse : **BUMB** Laure, **GUTHMULLER** Marina, **HEBTING** Jean, **HERRMANN** Pierre, **NEY** Aymeric et **WALTHER** Jean-Claude.

Procurations : **HERRMANN** Pierre à **WALTER** Dany, **GUTHMULLER** Marina à **STEPHAN** Daniel, **BUMB** Laure à **BAUER** Jean-Marc, **WALTHER** Jean-Claude à **REMPP** Jacques.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité (avec quatre procurations dans le comptage des voix) Mme **CHENE** Sylvie comme secrétaire de séance.

2. Fixation du loyer et charges du cabinet médical.

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération prise en date du 28/08/2020 au sujet de la location du cabinet médical.

Vu les travaux supplémentaires réalisés au cabinet médical, à savoir : finalisation de la kitchenette et de la salle de bain et WC.

Vu l'arrivée d'un second médecin.

En accord avec le Dr **CLASS**, il a été convenu de revoir le contrat de bail mis en place en date du 01/09/2020, comme suit :

Mise en place d'un avenant au contrat de bail professionnel, location de l'ensemble du cabinet médical (120 m²) pour un loyer mensuel de 700 € (hors charges) + 50 € de charges par mois, à compter du 01/08/2022.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, 08 voix pour et 04 procurations :

- Décide de mettre en place un avenant au contrat de bail professionnel d'une durée de 6 ans pour la location de l'ensemble du cabinet médical (120 m²) pour un loyer mensuel de 700 € (hors charges) + 50 € de charges par mois, à compter du 01/08/2022.
- Précise que l'avenant au contrat de bail sera établi par un notaire.
- Précise que les frais de l'acte notarié seront à la charge de la Commune.
- Charge le Maire d'en informer le Dr **CLASS**.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment à signer l'avenant au contrat de bail et tous les documents relatifs au dossier.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 28 juillet 2022

3. Divers.

- Le Maire remercie M. Albert SCHULER et tout particulièrement M. Rémy LOGEL pour les travaux de restauration effectués au Rabhiesel.
- Le Maire informe du report d'installation de l'aire de jeux et du terrain multisport. Les travaux d'installations sont prévus du 16 au 24 août 2022. Un courrier d'information sera fait au directeur d'école.
- Le Maire fait part au conseil des différentes remarques concernant l'extinction des feux.
- M. Daniel STEPHAN suggère d'envoyer le bulletin municipal aux différents EPAHD : Soultz-Sous-Forêts, Woerth, Lembach et Betschdorf.
- Mme Mélanie JAEGER demande pourquoi la commune n'accueille pas l'équipe d'animation jeunesse de la COM-COM. Aucune association ne s'est portée volontaire pour porter l'animation.
